Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Collège Jean Rostand de Thouars > Administration et vie du collège > Fonctionnement du collège > Règlements intérieurs des services

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-jean-rostand-thouars/spip.php?article766 - Auteur: chefetab



Accès à la demi-pension à compter du 4 novembre

publié le 01/11/2013

Un courrier à destination des parents est distribué à tous les élèves. En voici le contenu :

"Plus de 90 % des élèves sont actuellement demi-pensionnaires en collège. Le nombre important nécessite une organisation rigoureuse et des règles à respecter.

Depuis le début de l'année scolaire on note que certains élèves ne respectent pas l'ordre de passage des classes pour être accepté ensuite en fin de service en tant que retardataire, cela désorganise l'ensemble du service.

Nous vous rappelons le fonctionnement :

- ▶ Appel par classe (l'ordre est différent selon le jour de la semaine par souci d'équité)
- Appel général du niveau

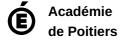
Auquel s'ajoutait un appel des "retardataires" source de problèmes.

Ce dernier appel ne sera plus réalisé à la rentrée des congés d'automne.

En conséquence, un élève qui ne se sera pas présenté avec sa classe ou niveau de classe ne sera plus accepté au self.

Nous vous demandons de le rappeler vous aussi à vos enfants et vous remercions de votre compréhension."

L'équipe de direction



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.